

7 critères exigés par Qualisport



- 1 Activités dominantes de l'Entreprise pour les qualifications demandées**
- 2 Identification de l'entreprise précisant :**
 - les représentants légaux (pdg, gérant...)
 - le statut juridique/administratif de l'entreprise
 - les filiales/agences
 - les locaux et moyens en matériels pour exercer l'activité
- 3 Précisions sur la structure de l'entreprise relative à la qualification demandée :**
 - la capacité financière à réaliser les ouvrages/prestations
 - les moyens humains affectés à l'activité exercée
- 4 Présentation d'assurances couvrant la responsabilité :**
 - via les attestations et contrats d'assurances liés à la qualification demandée
- 5 Identification de la sous-traitance :**
 - en justifiant la qualité des prestations sous-traitées
- 6 Mise en avant des prestations/ouvrages concernés :**
 - en privilégiant les réalisations phares
- 7 Remise de témoignages de clients privés et publics**
 - en produisant des attestations de références, liées à l'activité, signées par le Maître d'ouvrage/Maître d'œuvre (assorties de description technique et de photographies)

À noter que l'attestation de références est une **pièce majeure valorisant la qualité** de la réalisation mise en œuvre par l'entreprise à la demande du Maître d'ouvrage.

Pour les Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre :

les "plus" de la qualification Qualisport correspondent aux signes qualité attestant de la réelle spécialisation technique d'une entreprise; la qualification spécialisée Sport & Loisir répond à ces attentes puisqu'elle les assure de :

- ▶ une compétence officiellement reconnue et actualisée grâce à la **validité d'1an** des qualifications Qualisport
- ▶ une expertise technique adaptée à un métier spécifique
- ▶ une entreprise sûre, aux capacités financières fiables et moyens humains nécessaires
- ▶ une valeur ajoutée pour une réalisation en toute sécurité
- ▶ un atout dans les appels d'offres dû à la spécialisation pointue de la qualification Qualisport

La qualification spécialisée Qualisport : un critère qualité reconnu et fiable pour réaliser, en toute sécurité, des ouvrages qui se démarquent

Système qualité Qualisport

Il fonctionne à partir de Comités réunissant des Experts, Techniciens et Spécialistes Sport & Loisir indépendants, ne pouvant cumuler plusieurs mandats

▶ **les Comités Instructeurs sectoriels**
(analyse technique)

▶ **le Comité Qualificateur**
(évaluation ; décision ; validation nomenclature et référentiels)

▶ **le Comité de Contrôle du certificat de qualification**
(audit ; suivi des entreprises)

▶ **le Comité de Recours**
(si réclamations des Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre, Entreprises...)

Le système qualité Qualisport est accrédité sous le n° 4-0532 par une instance faisant autorité, le Cofrac (Comité Français d'accréditation)

Liste des Entreprises Qualisport sur www.qualisport.com